

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA**  
**SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES (SGDN) /**  
**NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION (NWMO)**

**tenue le 25 juin 2004**  
**à 8 h HAE**

**Sont présents**

M. Ken Nash	Administrateur, président (par intérim)
M. Laurie Comeau	Administrateur
M. Fred Long	Administrateur et trésorier
M <sup>me</sup> Adèle Malo	Administratrice

et

M <sup>me</sup> Elizabeth Dowdeswell	Présidente
M <sup>me</sup> Kathryn Shaver	Secrétaire générale

**Sont absents:**

M. Richard Dicerni	Administrateur
M. René Pageau	Administrateur

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Nash préside la réunion du 25 juin 2004 du conseil.

Après avoir constaté que les administrateurs de la Société ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint, M. Nash ouvre la réunion à 8 h HAE.

Les administrateurs adoptent l'ordre du jour de la réunion du 25 juin 2004.

2. Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 4 juin 2004, dont chaque membre du conseil a reçu une copie, est approuvé tel quel.

3. Affaires issues des procès-verbaux

La présidente décrit l'état des mesures découlant de la réunion précédente du conseil.

4. Document de discussion préliminaire

La présidente dépose une version préliminaire du Document de discussion n° 2.

En présentant le document préliminaire, la présidente indique qu'une première ébauche a été remise au Conseil consultatif aux fins de discussion à sa réunion du 22 juin 2004. La SGDN a reçu les suggestions du Conseil consultatif sur la structure et la présentation du contenu pour en faire un document à la fois complet et accessible pour le public. La présidente fait un compte rendu verbal de la nature des commentaires du Conseil consultatif sur la version préliminaire. Ces commentaires seront intégrés à la prochaine version.

La présidente précise que le document déposé auprès du conseil d'administration n'est encore qu'une ébauche. Elle est toutefois indicative des objectifs et de l'approche que propose la SGDN pour le document.

- La Partie 1 comprend le rapport de la SGDN sur les idées et les commentaires reçus dans le cadre des activités de mobilisation au cours de l'année écoulée.
- La Partie 2 présente les constatations qu'a faites l'équipe d'évaluation dans le cadre de l'élaboration d'une méthode d'évaluation préliminaire des solutions de gestion et de l'application de cette méthode.
- La Partie 3 vise à décrire la suite des activités pour la SGDN – notamment les principales constatations qui sont ressorties des activités de mobilisation et d'évaluation, les aspects nécessitant une étude plus approfondie pour répondre aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* et l'approche proposée par la SGDN pour la prochaine phase de son étude.
- Le document propose également quelques questions de discussion pour soutenir la prochaine phase de mobilisation du public. La présidente souligne le rôle important joué par les commentaires et les directives du public dans l'orientation des travaux ultérieurs de la SGDN.

- La SGDN propose d'inclure sur son site Web des liens aux nombreux rapports complémentaires dans lesquels les personnes intéressées trouveront de l'information supplémentaire sur les dialogues et l'évaluation.

La présidente précise que le document ne contiendra aucune recommandation préliminaire de la SGDN sur une solution à privilégier.

- L'équipe d'évaluation a fait un travail important en élaborant une méthode à partir des questions clés que la SGDN a cernées avec les Canadiens et les Canadiennes. De plus, l'équipe d'évaluation a aidé à préciser un grand nombre des forces et des limites des différentes options en appliquant la méthode dans le cadre d'une évaluation préliminaire.
- La présidente confirme que l'évaluation des options se poursuit. La SGDN a encore beaucoup d'autre travail à accomplir et davantage de discussions à tenir avec le public avant d'être en mesure d'effectuer une évaluation comparative des options ou de commencer à élaborer ses recommandations.
- La SGDN ne sera pas en mesure d'élaborer des recommandations préliminaires avant le début de 2005.

Une discussion du conseil s'ensuit sur le document préliminaire :

- Le président du conseil convient avec la présidente qu'il est encore trop tôt pour que la SGDN puisse élaborer quelque recommandation préliminaire que ce soit, compte tenu des points qu'il reste à soumettre à une étude plus approfondie dans le cadre de l'évaluation comparative.
  - Le conseil rend hommage à l'apport important de l'équipe d'évaluation, tout en précisant que les activités de mobilisation prévues pour obtenir l'opinion de la population, ainsi que d'autres travaux précisés dans le plan de travail, seront essentielles à la SGDN pour l'examen des avantages relatifs de chaque option et l'élaboration de ses recommandations.
- Les membres du conseil soulignent l'importance de faire preuve de clarté dans la discussion des différentes solutions de gestion. À cet égard, ils recommandent l'emploi de graphiques pour expliquer les principales différences entre les méthodes techniques à l'étude. Le conseil encourage également la SGDN à fournir davantage de renseignements dans le document pour décrire l'examen et l'évaluation d'autres méthodes techniques par la SGDN, en plus des trois méthodes qu'elle doit étudier aux termes de la loi.
- Le conseil recommande d'indiquer de façon plus explicite dans le document le fait que les connaissances issues des activités de mobilisation du public et de l'analyse vont continuer de façonner les travaux de la SGDN, notamment l'élaboration des plans de mise en œuvre. Le document devrait préciser le rôle continu de l'engagement du public dans l'orientation de l'évaluation continue des options par la SGDN.
- Tout en indiquant que le document dans sa version préliminaire donne un aperçu complet des travaux de l'équipe d'évaluation, les membres du conseil soulignent le défi associé à la tâche de présenter du matériel complexe de façon claire et concise.

- Les membres suggèrent de faire un compte rendu plus détaillé des constatations issues des activités clés parallèles – la mobilisation du public et, en particulier, le Dialogue national entre citoyens, compte tenu du rôle important joué par le Dialogue pour cerner les valeurs qui ont inspiré l'élaboration du cadre d'évaluation.

5. Risque économique

La conseil d'administration discute, après examen, des risques économiques possibles pour la SGDN et des mesures d'atténuation possibles.

Clôture de la réunion du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, les administrateurs lèvent la séance à 12 h HAE.

---

La secrétaire générale  
Le 25 octobre 2004